**DÉCLIN DES INSECTES ET LES MENACES QU’IL REPRÉSENTE POUR LES POPULATIONS ANIMALES MIGRATRICES INSECTIVORES**

UNEP/CMS/COP14/Doc.30.4.2/Rev.1

*(Préparé par le Comité plénier)*

PROJET DE DÉCISION

**DÉCLIN DES INSECTES ET LES MENACES QU’IL REPRÉSENTE POUR LES**

**POPULATIONS ANIMALES MIGRATRICES INSECTIVORES**

***À l’adresse du Conseil scientifique***

14.AA Le Conseil scientifique est invité, sous réserve de la disponibilité des ressources, à examiner et, le cas échéant, à fournir des recommandations à la COP15 sur :

1. les conclusions du rapport « Déclin des insectes et menace qu’il représente pour les populations animales migratrices insectivores » ;
2. la hiérarchisation des principaux facteurs à l'origine de la perte avérée de biomasse d'insectes ;
3. le recueil d’informations pertinentes supplémentaires concernant le déclin actuel des insectes et l’évaluation de ses effets en cascade sur les espèces animales migratrices insectivores, notamment le rôle des insectes dans la connectivité ;
4. l’élaboration de lignes directrices pour les actions prioritaires identifiées ;

***À l’adresse du Secrétariat***

14.BB Le Conseil scientifique, sous réserve de la disponibilité des ressources, est invité à :

1. diffuser le rapport « Déclin des insectes et menace qu’il représente pour les populations animales migratrices insectivores » auprès des parties prenantes concernées et faire connaître ses conclusions et recommandations dans les forums appropriés ;
2. soutenir le Conseil scientifique dans l’examen des conclusions et des recommandations du rapport et dans la mise en œuvre de toute action de suivi dans le cadre de son programme de travail.